



Plus de cinquante chefs d'établissements scolaires parisiens demandent que « cessent les blocages »

« La liberté de protester ne doit pas exclure la liberté d'étudier », déclare, dans une tribune au « Monde », un collectif de 52 personnels de direction d'établissements publics d'enseignement parisiens, inquiets face aux actions de blocage « de plus en plus agressives ». C hefs d'établissement parisiens, nous prenons aujourd'hui collectivement et publiquement la parole pour dire que les blocages des écoles, des collèges et des lycées doivent cesser.

Notre mission, au quotidien, est d'assurer le bon fonctionnement des établissements et de mettre en place les conditions de la réussite des élèves dans un climat serein et propice aux apprentissages. C'est à ce titre que la violence du climat social actuel nous interpelle car elle impacte le quotidien de l'école, miroir de notre société. Depuis quelque temps, les tensions ne cessent de croître et se manifestent par des actions de blocage de plus en plus agressives et dangereuses : devant de nombreux lycées, des jeunes et des adultes extérieurs entassent des poubelles et condamnent les accès ; devant des collèges de l'Est parisien, ce sont des enseignants et des parents qui empêchent les élèves d'étudier, les personnels de travailler. Ces actions sont illégales, il faut le rappeler avec force, et elles ont de graves conséquences.

« Ce sont les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut »

Ces perturbations quotidiennes entravent le travail et épuisent toute la communauté scolaire. Nous déplorons collectivement la mise à mal de nos établissements : équipes divisées entre les jusqu'au-boutistes et ceux qui sont épuisés de ne plus exercer leur métier, élèves désorientés et à cran. Il faut encore une fois le dire haut et fort : ce sont les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut. Ceux qui ont des parents aisés pourront toujours s'offrir des cours de rattrapage ou quitter l'école publique, mais qui s'occupera des autres ? Et chaque personnel de direction, impliqué ou non, souhaite réaffirmer sa solidarité envers tous les collègues contraints de passer leurs matinées à recevoir agressivité, injures, coups parfois.

Liberté d'étudier et de travailler

Farouchement attachés aux valeurs de la République que nous portons dans notre quotidien, citoyens engagés pour que vive le droit de chacun à l'éducation, nous soutenons l'expression des idées, pourvu qu'elle se fasse sans agresser les autres, sans nuire aux plus fragiles. La liberté de protester ne doit pas exclure la liberté d'étudier et de travailler.

C'est pourquoi, chaque jour, nous sommes devant nos établissements dès l'aube pour maintenir l'accès aux lieux d'étude et de travail : nous dialoguons pour convaincre, nous nous engageons physiquement afin de ménager des accès, quitte à aller chercher les enfants un par un. Quand tout a échoué et que les élèves ne veulent plus nous écouter, quand la situation devient dangereuse et que notre autorité ne suffit plus à garantir les conditions de sécurité, nous prenons les mesures qui s'imposent : des sanctions décrites dans le règlement intérieur adopté par la communauté scolaire, le recours aux forces de l'ordre en cas de mise en danger d'autrui. Nous le faisons à contrecœur mais nous demeurons convaincus de la nécessité absolue du maintien du service public

d'éducation et de la mission d'accueil de l'école de la République.

Ainsi, nous demandons solennellement aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, à toutes les organisations syndicales qui les représentent ou qui les soutiennent, de faire cesser les blocages des établissements publics d'enseignement. Aucun élève ne doit rester sur le trottoir, aucun personnel ne doit être empêché de travailler : c'est une condition nécessaire pour que vive une réelle expression démocratique.

Liste des signataires : Brigitte Abad-Vega, proviseure adjointe, lycée Charlemagne ; Kamel Ait-Bouali, principal, collège Thomas-Mann ;

Georges Benguigui, proviseur, lycée Arago ; Fabienne Bensa, proviseure adjointe, lycée Monet ; Hélène Benkoski, proviseure, lycée Georges-Brassens ; Zahia Betraoui, proviseure, lycée Corbon ; Sylvie Bezat, proviseure, cité scolaire Victor-Hugo ; Isabelle Brochard, proviseure, lycée Colbert ; Arnaud Chaunavel, principal adjoint, collège Paul-Valéry ; Brigitte Chevalet, proviseure, lycée Elisa-Lemonnier ; Valérie Chilma-Sadé, principale adjointe, collège Louise-Michel ; Peggy Colcanap, principale adjointe, collège George-Rouault ; Marianne Cossé, principale adjointe, cité scolaire Claude-Monet ; Adrienne Dassonville, principale, collège Seligmann ;

Marianne Dujardin, proviseure adjointe, lycée Jean-Lurçat ; Rémi Duloquin, principal, collège Georges-Brassens ; Dominique Dupont, principale, collège Marie-Curie ; Véronique Dupayrat, proviseure, lycée Jean-Lurçat ; Mariette Dupont, proviseure, lycée Turquetil ;

Martine Ferry-Grand, proviseure, cité scolaire Claude-Bernard ;

Christelle Fevre, principale adjointe, collège Beaumarchais ;

Catherine Gogolka, principale adjointe, collège Gabriel-Fauré ; Jean-Luc Gueret, proviseur, cité scolaire Charlemagne ; Marie Guichet, principale, collège Couperin ; Virginie Hauer, principale, collège Camille-Claudé ; Patricia Hébert, proviseure, lycée Auguste-Renoir ;

Jérôme Herbrich, principal adjoint, collège Hélène-Boucher ;

Christophe Hespel, proviseur, lycée Diderot ; Anne-Laure Lalouette, proviseure adjointe, lycée Diderot ; Dimitri Lentulus, principal adjoint, collège Georges-Meliès ; Philippe Le Guillou, proviseur, lycée Maurice-Ravel ; Marie-Eve Leroux-Langlois, proviseure, cité scolaire Claude-Monet ; Sarah Magadoux, proviseure adjointe, Lycée Maurice-Ravel ; Florence Malliaros, principale, collège Yvonne-Le-Tac ; Fabrice Meunier, principal, collège Béranger ; Roger Mubanga Beya, proviseur adjoint, lycée Vauquelin ; Armelle Nouis, proviseure, cité scolaire Hélène-Boucher ; Régine Paillard, proviseure, lycée Jean-Zay ; Farida Pariolleau, principale adjointe, collège Paul-Valéry ;

Anne Patronoff-Vandard, proviseure, lycée Beaugrenelle ; Marie Plasse, principale adjointe, collège Victor-Hugo ; Franck Puech, proviseur adjoint, lycée Hélène-Boucher ; Rémi Roudeau, proviseur adjoint, Ecole Estienne ; Jérôme Sabatier, proviseur, lycée Paul-Poiret ; Céline Schneider, principale adjointe, collège Janson-de-Sailly ; Gilles Soumare, proviseur, cité scolaire Voltaire ; Raphaël Spira, proviseur adjoint, cité scolaire Paul-Valéry ; Françoise Sturbaut, proviseure, cité scolaire Paul-Valéry ; Raphaële Surgeul, principale, collège Rognoni ; Christine Stourm, principale adjointe, collège Charlemagne ; Mahi Traoré, proviseure adjointe, lycée Victor-Hugo ; Philippe Yvon, principal, collège César-Franck.

Collectif